

### **COMPTE RENDU SUCCINCT**

### Conseil Municipal

du

25 septembre 2020

Le 25 septembre 2020 à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 18 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence du Maire, Mr SAADA Raoul, à la salle Marc Alexandre au complexe du Jeu de Paume, à Boissy-sous-Saint-Yon.

Etaient présent(e)s: M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme ALBISSON Florence – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHE Michel – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme COURTOIS Cécile – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEN Carine.

Nombre de membres en exercice : 27

Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

### Délibération n° 2020-081 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 25 septembre 2020

À l'unanimité,

M.DORIZON demande s'il est possible que le détail des votes apparaisse dans le compte rendu du Conseil Municipal en cas d'abstention, ou de vote contre. M. le Maire approuve la demande.

### Délibération n° 2020-082 : Approbation du procès-verbal du 25 juin 2020

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

À l'unanimité,

### Délibération n° 2020-083 : Tableau des effectifs et organigramme des services municipaux

DÉCIDE la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

**DÉCIDE** de fixer le temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif vacant au tableau des effectifs à hauteur de 28h,

**APPROUVE** l'organigramme et les évolutions associées en termes de postes vacants au tableau des effectifs,

ADOPTE le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

### À l'unanimité,

M. DORIZON demande si ce sont des titulaires ou des contractuels qui sont recrutés. M.DESSEROUER répond que la règlementation prévoit de donner priorité à l'embauche des titulaires mais que ce sont avant tout les compétences qui seront étudiées pour le recrutement. Il précise qu'il est parfois difficile de recruter des titulaires.

### Délibération n° 2020-084 : Désignation des délégués CNAS

**DESIGNE** comme délégué représentant la commune au collège des élus de la délégation départementale du CNAS : Francis IBOUADILENE.

À l'unanimité,

### Délibération n° 2020-085 : Désignation de M. PICHON en tant que président su syndic bénévole

**DESIGNE** comme président du syndic bénévole du centre commercial situé rue Pasteur : Jean-Marc PICHON.

À l'unanimité.

# Délibération n° 2020-086 : Avenant n° 6 de transfert avec le MOE pour le projet centre de loisirs restauration scolaire

PREND ACTE de la fusion effectuée entre la SAS d'architecture Levisalles (absorbée) et la SARL Vincent & Gloria architectes (absorbante) pour former la SARL Vincent Gloria & Levisalles (VG&L).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant et tout document s'y afférent.

À l'unanimité,

# <u>Délibération n° 2020-087</u> : Délibération rectificative concernant les avenants pour les marchés de travaux cité scolaire

APPROUVE la correction des avenants n°1 aux lots n° 6 et 13 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants correspondants ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer les avenants et tout document y afférent.

À l'unanimité,

### Délibération n° 2020-088 : Tarifs municipaux de location de la salle polyvalente

**FIXE** les tarifs pour le dernier trimestre 2020 applicables à la location de la salle polyvalente tels que présentés,

**MODIFIE** les tarifs votés pour l'année 2021 applicables à la location de la salle polyvalente tels que présentés,

**DÉCIDE** que ces tarifs seront applicables pour les années suivantes, tant qu'il ne sera pas envisagé de revalorisation ou de modification des conditions de mise à disposition,

PRÉCISE que les tarifs forfaitaires annoncés sont doublés lorsque la réservation s'étend à la journée du dimanche, en dehors des conditions de réservation sus définies lors des vacances scolaires,

APPROUVE les termes précisant les conditions de gratuité de location de salles au profit des associations,

APPROUVE le principe de la pénalité « ménage » aux conditions tarifaires susnommées, dans le cas où le mauvais état constaté lors de la restitution de la salle nécessiterait la remise en propreté aux frais de la municipalité,

**APPROUVE** le principe de la pénalité de dégradation lorsqu'il est constaté une détérioration de matériel dont le montant est à estimer sur la base d'un devis,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire constater ces pénalités et à émettre les titres correspondants.

À l'unanimité,

# <u>Délibération n° 2020-089</u> : Organisation d'un marché de Noël – Tarifs d'installation des exposants

APPROUVE l'organisation d'un marché de Noël les 12 et 13 décembre 2020 ;

DÉCIDE de la gratuité d'accès au public de ce marché de Noël;

FIXE les tarifs suivants pour l'installation des exposants :

- 35 € l'emplacement pour les deux jours ;
- 20 € l'emplacement pour une journée ;
- 4 € pour un branchement électrique ;

**APPROUVE** le principe de la pénalité de dégradation dès lors qu'il est constaté une détérioration du matériel, dont le montant est à estimer sur la base d'un devis ;

APPROUVE les termes du règlement du marché de Noël que chaque exposant devra signer ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

## <u>Délibération n° 2020-090</u> : Spectacle les Hivernales 2021 – Fixation de la participation aux entrées

**FIXE** les tarifs suivants pour les entrées du spectacle « Sous le poids des plumes », avec la « Compagnie Atelier de l'Orage », dans le cadre des « Hivernales 2021 » :

- Gratuité pour les Buxéens ;
- Tarif réduit : 5 € pour les mineurs extérieurs à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon ;
- Plein tarif : 7 € pour les majeurs extérieurs de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon.

À l'unanimité,

## Délibération n° 2020-091 : Révision du règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants

APPROUVE le nouveau règlement du Conseil Municipal des Enfants annexé.

À l'unanimité,

#### Délibération n° 2020-092 : Acquisition de la parcelle AL 51 classée en zone UY et naturelle

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AL 51 classée en partie en zone Naturelle au prix de 19 092 €,

PRÉCISE que les frais constitutifs de l'acte notarié relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente. **PRÉCISE** que les crédits budgétaires de l'exercice 2020 sont suffisants.

### À l'unanimité,

Les élus souhaitent connaître l'historique du dossier. M. Le Maire précise que ce terrain est dans une zone particulièrement touchée par des occupations « illégales » et la nécessité de préserver l'environnement. C'est donc le rôle de la SAFER que de se porter acquéreur pour éviter les situations de mitage ou de construction illégale. M.DORIZON précise les éléments d'historique dans la mesure où ce dossier avait été évoqué lors de son mandat. Il souhaite savoir si la municipalité à un projet sur ces terrains. M. Le Maire précise que la Municipalité a pris ses fonctions le 25 mai dernier, qu'elle prend très au sérieux ce sujet dans cette zone et qu'elle a une volonté forte d'y préserver ses espaces.

<u>Délibération n° 2020-093</u> : Refus du transfert de la compétence à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes entre Juine et Renarde.

**PRÉCISE** que cette délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde ainsi qu'aux communes membres du territoire de l'EPCI.

À l'unanimité,

M. DORIZON s'interroge sur l'absence de convocation de la commission Uranisme en amont du Conseil Municipal. M. le Maire rappelle à nouveau que l'installation du conseil s'est faite le 25 mai dernier dans un contexte difficile et que la commission urbanisme n'a pour le moment pas été installée. Ce sera le cas très prochainement comme pour les autres commissions.

### Questions diverses:

- M le Maire rappelle qu'une boite à idées est ouverte à tous les Buxéens pour faire des propositions de nom pour la future salle polyvalente. En fonction des retours, le nom sera attribué lors d'un prochain conseil municipal.
- Demande de précisions de M.DORIZON sur les travaux et leurs retards. M.PICHON présente quelques photos de la situation actuelle du chantier de l'hôtel de ville qui est « livré » selon le marché de travaux à 98% puisqu'il subsiste quelques réserves. Or, il s'avère que de nombreux manques et oublis dans le marché d'origine ne permettent pas d'accueillir les administrés en rez-de-chaussée. Tout ceci retarde considérablement l'avancement du chantier et pénalise le fonctionnement des services. M.DORIZON précise qu'il incombe au Maitre d'œuvre de prévoir les besoins techniques. M.DESSEROUER précise que l'estimation financière du programme définie par le Maître d'œuvre avant lancement du marché est à peu près équivalente au montant de dépenses incluant les travaux supplémentaires.
- Commission de contrôle: M. Le Maire précise que la commission de contrôle a été constituée selon la législation en prenant les noms dans l'ordre de la liste et aucunement de façon autoritaire, la preuve en est que les personnes qui ne souhaitent pas en faire partie ont pu s'y soustraire et faire valoir leur avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

e Maire,

Raoul SAADA